

Newsletter Spéciale du 20.10.2020

Coronavirus



Chers membres,

Nouvelles mesures en vigueur en Suisse

Dimanche dernier, le Conseil fédéral a pris plusieurs mesures applicables dans toute la Suisse. La principale directive concernant les physiothérapeutes est l'**obligation légale du port du masque généralisé** dans tous les espaces clos accessibles au public. S'agissant d'établissements de santé, les cabinets de physiothérapeutes (accueil, salle d'attente et vestiaires compris) sont concernés par cette mesure. Outre les patient·e-s et les thérapeutes, **tous les employé·e-s**, comme par exemple les assistant·e-s, doivent également porter un masque si aucun dispositif de protection spécial, tel qu'une vitre ou une paroi en plastique, n'est prévu pour lutter efficacement contre la propagation du virus.

Si les **MTT (thérapies médicales d'entraînement) ou les traitements de groupe** ne sont pas compatibles avec le port du masque, l'obligation est levée. Néanmoins, il convient de respecter à la lettre le plan de protection du cabinet, en particulier les consignes d'hygiène et de distance.

En cas de questions spécifiques, veuillez contacter le service cantonal compétent

Les cantons peuvent définir des directives plus strictes et plus contraignantes que celles prescrites par la Confédération (mentionnées ci-dessus). Par conséquent, nous vous prions de vous informer également auprès du service compétent de votre canton, en particulier pour toutes les questions relatives à la quarantaine. Physioswiss n'est pas en mesure d'apporter une réponse ferme et définitive en ce qui concerne les cas particuliers pouvant nécessiter une quarantaine. Les services cantonaux compétents sont les seuls à pouvoir le faire. Vous trouverez à l'adresse <https://www.ch.ch/fr/coronavirus/> une carte interactive vous permettant de cliquer sur votre canton pour accéder aux informations pertinentes et pour contacter les services cantonaux.

Lien vers le communiqué du Conseil fédéral du 18.10.2020:

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-80771.html>

Lien vers la fiche d'informations (graphique de synthèse) de l'OFSP:

<https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/63305.pdf>

Lien vers la FAQ de l'OFSP:

<https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/63301.pdf>

Nous tenons bon – pour vous.

Mirjam Stauffer
Présidente

Osman Besic
Directeur général